



# CAMPING « ROQUEFIGUIER » BEAUMES DE VENISE

## PROTOCOLE SANITAIRE

### Parties Communes

Le port du masque est obligatoire pour le personnel et les clients dans les parties communes ou les espaces de rencontre.

Des solutions hydro alcooliques sont mises à disposition à l'entrée des espaces communs.

### **Bureau d'Accueil**

- Limitation de la fréquentation : 1 seule personne à la fois
- Adaptation des espaces d'attente : marquage d'un sens de circulation, marquage d'espace de séparation (place d'attente matérialisée)
- Nettoyage des mains au gel hydro alcoolique avant de rentrer au bureau d'accueil
- Plexiglass de séparation entre le client et l'employé
- Lingettes devant le sabot d'utilisation des Cartes Bancaires
- Privilégier le paiement par carte bancaire
- Aération fréquente des locaux
- Pas de prêt de livres jusqu'à nouvel ordre

### **Pièce de rangement**

- 1 seule personne en même temps
- Utilisation des équipements collectifs réservée aux campeurs qui ne sont pas équipés
- Incitation forte du client à nettoyer après utilisation les frigos, congélateur, machine à laver le linge.
- Nettoyage régulier des poignées de porte et des interrupteurs par le personnel du camping

### **Sanitaires**

- Nettoyage des mains au gel hydro alcoolique avant toute utilisation
- Respect de la distanciation physique (un bac à linge sur deux, un bac à vaisselle sur deux, 1 lavabo pour hommes sur deux)
- Encourager les usagers à nettoyer les surfaces touchées après utilisation
- Nettoyage régulier des poignées de porte et des interrupteurs par le personnel du camping
- Fréquences de nettoyage et de désinfection renforcées

## **Aires de jeux**

- Accès interdit

## **Divers**

- Interdiction des visites de personnes extérieures
- Respect des gestes barrières, utilisation de masques et désinfection des mains pour les fournisseurs et le personnel de la mairie

## **Référent COVID-19 : Jean-Pierre Ferrer ou Marie-Hélène Lemichel**

Son rôle est l'application des mesures de prévention COVID 19 :

- Mise en place des mesures générales
- Mise en œuvre des actions préventives et correctives
- Appliquer la procédure en cas de suspicion de cas COVID 19
- Maintenir à jour l'ensemble des procédures
- Suivi des stocks d'équipement, matériel et produits

## **Procédures pour gérer les cas de suspicion de contagion**

- Mise en quarantaine des employés ou tiers présentant des symptômes ou revenant de zones à risques (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre ...)
- Ils sont invités à consulter immédiatement un médecin
- Pour les clients suspectés d'être infectés, mise à disposition d'un espace spécifique pour l'isolement sur un emplacement en attente de la prise en charge médicale. Isolement préventif des personnes ayant été en contact avec la personne potentiellement malade.
- Nettoyage et désinfection des installations et équipements avec lesquels la personne a été en contact

## **Communication**

- Mise à disposition de ce protocole à chaque campeur
- Mise en place d'affichage, de marquage au sol,
- Sensibilisation aux gestes barrières et invitation à un contrôle de température régulier.